



Édito



Michel Tabutin

Pour faire suite aux élections municipales, un nouveau Conseil Communautaire a été désigné par les conseils municipaux. Il comporte 16 membres différents soit un renouvellement de presque la moitié des délégués dont 9 nouveaux maires. Tous sont animés de la volonté de poursuivre l'action de la Communauté de Communes et de faire d'elle un véritable outil de développement du territoire.

Dans les mois qui vont suivre nous allons préciser nos priorités. En gardant le souci de l'aménagement équilibré du territoire, je réaffirme mon attachement à faire d'Huriel un bourg centre fort, solide, dont l'attractivité bénéficiera à toutes les autres communes. Nous avons lors du précédent mandat réaménagé le Centre de Saint-Martinien afin d'offrir aux personnes âgées un hébergement d'hiver de qualité. Je crois aujourd'hui que nous devons aller plus loin et qu'il nous faut un établissement type Maison de Retraite dans lequel nos aînés pourront séjourner plus longtemps à proximité de leur famille et de leur lieu de vie habituel.

Autre priorité qui me tient à cœur : l'installation d'entreprises sur le territoire. La lucidité m'interdit de rêver de grosses entreprises porteuses d'emplois ; pourtant il est un domaine où nous pouvons faire beaucoup mieux, c'est celui de l'artisanat. Nous sommes de plus en plus fréquemment saisis de demandes de locaux que nous ne pouvons satisfaire. Il est urgent pour nous de construire, d'être une terre d'accueil potentielle.

Bien sûr, je n'oublie pas les efforts à poursuivre dans le domaine de la petite enfance déjà entamés avec la création du RAM ou ceux sur le logement également démarrés avec plusieurs rénovations.

Je terminerai avec l'éolien qui fait l'objet d'un dossier de ce magazine pour rappeler l'enjeu de notre ZDE et tout ce qui nous reste à faire en terme de développement durable pour, à notre échelle, sauvegarder notre environnement.



Sommaire

- Présentation de la Com Com p 2
- Les compétences de la Com Com p 3
- Eoliennes ZDE 2 permis de construire en cours p 4, 5
- les réalisations et les projets de la Com Com p 6, 7
 Brèves p 7
- De nouvelles installations p 8

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Le 4 avril 2008 à Viplaix, le nouveau Conseil Communautaire a élu son Président et ses Vice-Présidents.

Mais au fait comment fonctionne une Communauté de Communes ?

Petit rappel à l'intention tous ceux qui n'y comprennent plus rien !
Le Conseil Communautaire est l'instance qui administre la Communauté de Communes. Il est constitué de membres délégués élus par les Conseils Municipaux. Le nombre de délégués par commune dépend du nombre d'habitants. De 0 à 500 habitants 2 délégués, de 501 à 1 000 habitants 3 délégués, de 1 001 à 1 500 habitants 4 délégués, de 1 501 à 2 000 habitants 5 délégués, plus de 2 000 habitants 6 délégués.

Liste des délégués élus en 2008 :

Archignat

M Jacques Massy
 M Georges Martin

Chambérat

M Pierre Martin
 M Frédéric Leroux

La Chapelaude

M Marc Guillaumin
 M Didier Braud
 M Denis Rondier

Chazemais

M Michel Tabutin
 M Bernard Denizot

Courçais

M^{me} Colette Joulaud
 M Robert Fantinet

Huriel

M Gérard Bouricat
 M Stéphane Abranowitch
 M Claude Bourdut
 M Jean-Pierre Penaud
 M^{me} Liliane Renaudet
 M Philippe Portier

Mesples

M Alain Lhopiteau
 M Guy Maugenest

Saint Désiré

M Denis Coffin
 M Thierry Colin

Saint Eloy d'Allier

M Bertrand Dumontet
 M^{me} Hélène Desages

Saint Martinien

M^{me} Marie Pascale Mervaux
 M^{me} Annie Pigeon
 M Jean-Claude Dubreuil

Saint Palais

M^{me} Arlette Philippon
 M Georges Millot

Saint Sauvier

M^{me} Marie-Thérèse Morel
 M Christian Bulcourt

Treignat

M Michel Bouchaudeau
 M Emile Petit

Viplaix

M Jean-Michel Dumontet
 M^{me} Bernadette Mallet

Le Président et les Vice-Présidents sont élus par le Conseil Communautaire à la majorité des bulletins exprimés.



Michel Tabutin
Président



Stéphane Abranovitch
Vice-Président
chargé de l'Économie



Didier Braud
Vice-Président
chargé de l'Agriculture



Alain Lhopiteau
Vice-Président
chargé de l'Environnement



Pierre Martin
Vice-Président chargé du
Développement Durable



Jacques Massy
Vice-Président chargé du
Patrimoine Communautaire



Marie Pascale Mervaux
Vice-Présidente
chargée des Solidarités

Pl'Huriel

Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel
 Directeur de la publication : Michel Tabutin
 Rédaction : Marie-Hélène Simonet
 Tirage : 3250 exemplaires
 Dépôt en cours
 Conception : XXI Communication
 Impression : Deschamps Imprimeur



**Communauté de Communes
 du Pays d'Huriel**
 43, rue des Remparts
 03380 Huriel
 Tél : 04 70 28 60 22
 Fax : 04 70 28 64 62
 E-mail : pays.huriel@wanadoo.fr

Les champs de compétences de la Communauté de Communes

En préambule, la Communauté de Communes ne peut intervenir que sur les domaines de compétence qui lui ont été confiés par les communes elles-mêmes. Ces compétences sont inscrites dans ses statuts et il ne lui est pas possible d'en déroger sauf si une modification des statuts est engagée (celle-ci devra être validée par la majorité des conseils municipaux et faire l'objet d'un nouvel arrêté du Préfet)

logement et cadre de vie

- soutien au développement du logement locatif (études, portage de procédures type OPAH) actions ponctuelles dans les communes
- gestion du service de repas à domicile
- conduites d'actions d'animations collectives : Anim'été, Contrat Educatif Local, Réseau Rural d'Éducation
- création et gestion du Relais Services Publics
- création et gestion du Relais Assistantes Maternelles
- collecte et traitement des ordures ménagères

développement économique

- portage des Contrats de Développement avec Conseils Généraux et Régionaux
- création et gestion des zones artisanales et actions visant à la recherche d'entreprises artisanales
- construction, acquisition et rénovation de bâtiments pour l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles



aménagement de l'espace

- gestion d'un service environnement
 - mise en place et entretien des chemins de randonnée*
 - signalisation de la CDC sur le territoire communautaire
- élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale)
- conduite d'opérations pour la mise en valeur des berges des rivières

tourisme

- réalisation d'hébergements touristiques nouveaux. Valorisation des lieux touristiques à l'exception des campings, plans d'eau, musées et monuments remarquables
- actions de promotion touristique

* attention il ne s'agit pas des autres chemins ruraux mais seulement de ceux dédiés à la randonnée par la Communauté de Communes.

Eoliennes ZDE

le vent en poupe



Au cours de l'année 2006-2007, de nombreux élus du Pays d'Huriel furent saisis par des développeurs éoliens en quête d'implantation. Souvent perplexes devant leur insistance, ils découvrirent avec un brin d'étonnement que leur territoire avait des prédispositions pour ces grands mâts ailés.

L'affaire fut portée au Conseil Communautaire qui convint qu'un tel projet ne pouvait être traité qu'à un échelon intercommunal et au vu d'éléments de connaissances préalables.



Ainsi, les compétences de la Communauté de Communes furent-elles modifiées pour comporter l'étude de la Zone de Développement Éolien (ZDE). Cette étude, confiée par appel d'offres à la société ENVIRENE, devait travailler sur 5 axes :

- 1 Mesurer le potentiel éolien du territoire (Y a-t-il assez de vent chez nous et quels sont les meilleurs endroits?).

- 2 Étudier les possibilités de raccordement au réseau électrique EDF.
- 3 Mesurer les impacts des éoliennes tant sur les paysages que sur l'environnement ou les hommes.
- 4 Définir les règles propres au territoire pour un partage équitable des recettes venant de la taxe professionnelle entre les communes sièges d'un champ d'éoliennes, les autres communes et la Communauté de Communes.
- 5 Établir un dossier pour le dépôt de la ZDE auprès du Préfet de l'Allier.

En résumé, il s'agit de définir sur le territoire (Pays d'Huriel et les communes de Lamais et Quinssaines) une ou plusieurs zones où pourraient s'implanter un ou plusieurs projets de champs éoliens.

Cette étude de 5 mois s'est terminée en

mai 2008. Au cours de l'élaboration de la ZDE, des réunions publiques ont été prévues, l'une à Huriel le mardi 11 décembre 2007, l'autre à Treignat le jeudi 14 février 2008.

Nous souhaitons avoir une démarche transparente, aussi chacun peut faire connaître son avis ou ses réflexions auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

M. le Préfet de l'Allier aura alors 6 mois pour instruire le dossier de Zone de Développement Éolien. Les demandes de permis de construire déposées par les développeurs, accompagnées d'études d'impacts très précises et soumises à enquête publique, seront alors instruites.

Le vent souffle dans le bon sens pour ces projets d'énergie renouvelable sur notre secteur mais le chemin est encore long avant de voir le montage des premières machines...

Lamaids, Quinssaines et St-Martinien

Le projet éolien sur les communes de Lamaids, Quinssaines et Saint-Martinien identifié en 2006, est aujourd'hui en phase d'instruction. Le permis de construire a été déposé en mairie et à la DDE le 20 mai 2008.

La société Enel Erelis, dont le siège est basé à Lyon, a investi dans toutes les études et entrepris les démarches nécessaires à la réalisation d'un projet d'envergure dont la finalité est la production d'électricité à partir d'une ressource inépuisable : le vent.

Historique du projet

Ce projet fait suite à une prospection menée par la société Enel Erelis sur l'ensemble du département prenant en compte les aspects techniques, environnementaux et paysagers. Ce travail a permis d'identifier

quelques zones susceptibles d'être équipées d'aérogénérateurs en limitant les impacts et en s'inscrivant dans une logique technico-économique cohérente.

Une étude territoriale, menée sur la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et la Communauté d'agglomération Montluçonnaise, a orienté le choix sur le site de Saint-Martinien, Quinssaines et Lamaids.

À ce jour, ce projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire (20 mai 2008) comprenant une instruction par tous les services de l'État, d'une enquête publique et d'une commission des sites, la décision finale revenant au Préfet de département.



© Groupe Enel Erelis

Chazemais

La France s'est donnée comme objectif de produire en 2010, 21 % de sa consommation d'électricité à partir d'énergies renouvelables contre 14 % en 2005. L'éolien a été retenu comme mode de développement des énergies renouvelables. Cet objectif va engendrer une démocratisation de ce mode de production d'énergie et son insertion progressive dans le paysage français.

C'est en ce sens que le groupe VOLKSWIND développe de façon raisonnée depuis 1993 des parcs éoliens en Allemagne, Angleterre, France, Espagne, Pologne et Irlande. Dans ce cadre, il a mis en évidence dès 2006, un territoire particulièrement propice à l'étude d'un projet éolien sur la commune de Chazemais tant sur le plan technique qu'environnemental.

La visite du parc éolien de Cormainville, en Eure et Loire, ainsi que les premières réunions de concertation avec le conseil municipal, puis les propriétaires et les exploitants, ont rapidement montré l'intérêt commun de poursuivre ensemble l'étude d'un tel projet.

Afin d'en vérifier la faisabilité, de nombreux

études ont été confiées à des experts indépendants durant plus d'un an : étude sur le milieu biologique (avifaune, faune, flore, chiroptère,...) étude sur le milieu humain, étude acoustique, étude paysagère,...

Celles-ci ont permis également d'ajuster le schéma d'implantation (nombre, localisation, type d'éolienne, puissance...) pour garantir une parfaite adéquation avec les caractéristiques locales, la priorité étant donnée à la préservation des milieux et des modes de vie.

Le projet de parc éolien de Chazemais compte ainsi 11 éoliennes d'une puissance nominale unitaire de 2,5 MW.

Le permis de construire a donc pu être dé-

Le projet

Le site présente un intérêt certain pour accueillir un parc éolien. D'abord, sa situation géographique offre un potentiel éolien intéressant. Situé sur un plateau à plus de 400 m de hauteur, le territoire du projet est correctement venté avec des vitesses moyennes de vent de plus de 6 m/s à hauteur de moyeu.

Quelques chiffres

Les principales caractéristiques du projet éolien sont :

- 8 machines d'une puissance nominale de 2 MW chacune (soit une puissance totale installée de 16 Mégawatts).
- Énergie produite : 36 000 Mégawatts heure/an (consommation électrique 24 000 personnes environ, hors chauffage électrique). Groupe Enel Erelis



© Shutterstock - yon52



Inauguration du Centre d'Hébergement de Saint-Martinien

Grand jour que ce 15 novembre 2007 pour le Centre d'Hébergement de Saint-Martinien. Sous l'égide du Préfet de l'Allier et du Président du Conseil Régional d'Auvergne, de multiples personnalités départementales et une assistance importante se pressaient pour visiter et inaugurer les locaux flambant neufs. Il est vrai que le projet revient de loin, il a derrière lui d'interminables plaidoiries des élus locaux, de multiples péripéties financières et administratives. Aujourd'hui, le site dénommé joliment « Espace Mosaïque » renaît avec l'ancien bâtiment entièrement rénové doté de 7 chambres avec sanitaires individuels et une nouvelle unité de 13 chambres.

Les personnes âgées qui sont entrées au mois de novembre pour la saison hivernale s'habituent avec plaisir aux peintures lumineuses, aux petits salons d'agrément et aux chambres coquettes.

La Communauté de Communes, maître d'ouvrage de l'opération, est fière des 80 % de subvention obtenue et se félicite de son partenariat efficace avec les instances du Centre Social.

Bientôt l'établissement bénéficiera du label « Tourisme et Handicap » et accueillera en période estivale des touristes handicapés qui constituent sa deuxième cible de clientèle.

MHS



Horaires d'ouverture Relais Services Publics

Lundi

08 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00

Mardi

09 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00

Mercredi

08 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00

Judi

08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30

Vendredi

09 h 00 à 12 h 00



Interventions des services partenaires

- **Mission locale** : un lundi sur deux, de 09 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous
- **Point info famille** : permanence chaque lundi matin de 09 h 00 à 11 h 45
- **ADIL** : permanence le 2^e mardi de chaque mois de 09 h 30 à 11 h 30
- **ANPE** : le mardi de 13 h 30 à 16 h 30 et le jeudi de 08 h 30 à 11 h 30 sur rendez-vous
- **EDF** : service raccordement le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous, permanence d'information d'ordre général le jeudi de 14 h 00 à 16 h 00
- **CPAM** : le mardi de 9 h 00 à 11 h 30 sur rendez-vous
- **DDE** : le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous



Relais Services Publics

Tout d'abord, on l'a appelée Maison des Services mais sa labellisation récente par le Préfet de l'Allier lui confère aujourd'hui le nom de " Relais Services Publics ". De quoi s'agit-il au juste ?

Le concept de Relais Services Publics est simple, il vise à rapprocher les populations locales des services administratifs les plus importants: Préfecture, CPAM, CAF, DDE, EDF, ANPE, Direction Départementale du Travail etc. Le contact se fait soit par le biais d'une permanence, soit par la borne Visio Public. Pour ce dernier mode de fonctionnement pas de panique, l'utilisation est facile, la discussion se fait à distance derrière un écran. On peut même échanger des documents!

La Communauté de Communes a décidé de travailler sur ce projet depuis plus de deux ans. L'acquisition du site EDF a permis sa réalisation. Financé à 80 % par l'État, la Région et le Département, le Relais a ouvert ses portes début janvier. Les jours de permanence avec les différents



Inauguration du Relais Services Publics © DR - Com Com

services sont décrits en page 6. Il est aussi à la disposition des associations qui ont besoin de bureaux ou d'une petite salle de réunion. Céline Boyer et Martine Martins sont chargées de l'accueil des usagers et de l'animation du site. Pour l'avenir, il est envisagé de programmer des petites conférences sur des thèmes d'actualité tels que la santé, les accidents domestiques, la formation...

MHS

Brèves

L'atelier des Artistes

L'idée de faire d'Huriel un village d'artisans d'art ne mollit pas, preuve en est : la Communauté de Communes installe dans ses anciens locaux techniques rue du cimetière un atelier d'artistes. Il accueille depuis le mois de juin l'association Pouss'lumière. (Lire page 8)



L'atelier des Artistes © DR - Com Com

Un nouveau siège pour la Communauté de Communes

D'ici à la fin de l'année 2008, la Communauté de Communes intégrera les anciens locaux EDF entièrement réhabilités dans le cadre d'un chantier d'insertion mené par l'ADEM.



Le nouveau siège de la Communauté de Communes d'Huriel © DR - Com Com

La maison de la Grand'rue

Les anciens locaux de l'entreprise Ageorges Dessales avaient été acquis pour recevoir un artisan d'art. Cependant après le désistement de l'artiste peintre sélectionnée, la CDC s'est trouvée devant un véritable dilemme : maintenir sa recherche d'artisans d'art ou satisfaire un besoin local en l'occurrence la demande de la ruraliste qui souhaite étendre son activité. Pour compliquer la situation, la Com Com n'a pas de compétence commerce mais uniquement artisanat. En définitif, le Conseil Communautaire, après en avoir largement débattu, a décidé de satisfaire le besoin local et donc de revendre l'établissement à la commune d'Huriel.

MHS



La maison de la Grand'rue © DR - Com Com

Alyette et Mathieu ou l'esprit d'entreprendre



Alyette Schmidt

© DR - Com Com

On pourrait dire que l'histoire commence sur la petite colline de Laugère à Saint-Martinien là où Alyette et Mathieu Schmidt, séduits par le site, acquièrent un joli corps de ferme. Mais au fond il faut remonter bien avant, en ce temps où Alyette sur les bancs du lycée, rêvait à son avenir et se voyait développer une activité manuelle, gagner sa vie de ses productions. Pour son frère Mathieu, les choses sont plus douloureuses. À sa naissance, un handicap le prive d'une partie de sa mobilité et très jeune il doit faire face aux regards et aux a priori des autres. Mais, les réflexions les plus basses qui brisent son cœur construisent son esprit et lui donnent une envie d'être, d'exister, de relever le défi de la vie. Il se tourne vers les animaux et notamment les races avicoles qu'il apprend à connaître et élever. Il enchaîne les salons et les prix jusqu'au moment où il se voit faire de sa passion son métier. Là encore pas de cadeaux et les difficultés se suivent mais Mathieu a appris à se battre à ne pas renoncer et décide d'entrer à l'école de l'entrepreneuriat. Ainsi prochainement s'ouvrira sur les collines de Laugère le premier conservatoire de races avicoles du département. Pendant ce temps, sa sœur Alyette ne reste pas non plus au bord du chemin. Sans bruit, elle installe son petit atelier où elle donne libre cours à sa créativité. Le cuir acheté se transforme et devient sac, ceinture, porte-monnaie.

MHS

Contact :
Alyette Schmidt Tél. : 04 70 51 83 48

Ça gaze pour Tobie-Labouesse

Anciens salariés de l'entreprise CCVF à Malicorne Camille Toby et Jean-Michel Labouesse, forts d'une solide expérience en plomberie chauffage sanitaire, ont décidé de créer leur entreprise en 2007.

Habitants du bassin montluçonnais, ils ont procédé à une méticuleuse recherche d'un territoire où leur activité pourrait se développer et où ils trouveraient des locaux adaptés.



Inauguration de Tobie-Labouesse

© DR - Com Com

Finalement ils ont choisi le canton d'Huriel et on ne peut que les en féliciter !

Ainsi, depuis le mois d'août 2007, ils sont installés à Archignat dans les locaux de l'ancienne école en bordure de la départementale 916 juste en face de la mairie. En véritables professionnels des travaux de chauffage, sanitaire, climatisation, entretien de chaudière, ils sont également capables de répondre à la demande des clients à la recherche de nouveaux produits plus écologiques tels que les chauffe-eau solaires.

MHS

Contact :
Tobie-Labouesse Tél. : 06 25 70 50 35

J'aurais voulu être un artiste



Pouss' Lumière

© DR - Com Com

Je m'appelle « Pouss' Lumière », je suis né récemment dans le canton et j'ai pour projet d'allumer la petite flamme artistique qui dort au fond de chacun d'entre nous. Qui suis-je ???

Vous donnez votre langue au chat ? Bien, c'est un bon début. Vous avez su conserver un peu de naïveté enfantine ! Bon, pour faire bref, je suis une structure artistique pilotée par deux artistes un peintre Gérard Beaurain et une marionnettiste Barbara M' Bodj.

Dès maintenant, je propose à tous ceux que le travail, la famille et les obligations de toutes sortes fatiguent de venir se ressourcer à travers la découverte de l'art pictural ou des différentes techniques de manipulation des marionnettes. Vous hésitez, vous n'osez pas, vous vous dites que ce n'est pas pour vous... Allons un peu d'audace, délivrez-vous de vos complexes... Sous forme de stages ou de cours à l'année, partez à la conquête de vous-même. Découvrez les talents que vous avez laissé peureusement dormir !

MHS

Contact :
Gérard Beaurain Tél. : 06 25 31 22 96
Barbara M' Bodj Tél. : 06 72 98 65 02

Un service pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise



A partir du mois de mai 2008, la Boutique de Gestion intervient une fois par mois au Relais Services Publics pour conseiller et faire un suivi individualisé des personnes ayant un projet de reprise ou de création d'entreprise.

Ce nouveau dispositif, financé par la Communauté de Communes, est à votre disposition. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre rendez vous auprès de Valérie Boile.

N° du Relais 04 70 09 33 25.

MHS